

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 21 Mai 2024 à 9 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

siège Permanent du Commissaire-enquêteur.

Je me suis déplacée pour avoir une information auprès du Commissaire enquêteur concernant le PLU.

J'ai été très bien renseignée, dommage que sur le plan de zonage il n'y ait pas les numéros de parcelles et le nom des rues.

~~Faucher~~ M^{me} Faucherou Brigitte

Nous sommes venus par voie aérienne visiter notre maison qui est en OAP secteur A avenue de Chanzy. Dans le contexte actuel où les franciliens recherchent des logements près de la gare, nous ne comprenons pas le peu de logements prévus sur cette parcelle. Vu le nombre de parcelles à racheter, aucun promoteur ne se lancera pour la réalisation de 60 logements.

Du 222 M^{me} regard. ~~De~~

au 222 rue de Général Leclerc (Résidence des Collines S + D + V) je voudrais connaître l'impact de un bâtiment 4 des éventuelles constructions Rue de Général Leclerc (Bâtiments détruits & nouvelles constructions)

M^{me}
E. BESSAUDES.

Après consultation de la nouvelle mouture du PLU et plus spécifiquement de la zone UI, il y a une contradiction au niveau de l'article 2.2.1 Dispositions générales:

- il est stipulé dans un premier temps: "des constructions peuvent être implantées sur une limite séparative ou en retrait"
Puis dans les modalités de calcul du retrait: "les constructions doivent être implantées en retrait de toutes les limites séparatives"